

# Méthodologie : volet viticulture, enquête pratiques culturales 2006

## Introduction

L'enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs a été réalisée pour la première fois en 2006 par les services statistiques du Ministère de l'agriculture dans le cadre d'une convention conclue entre le ministère de l'agriculture et de la pêche, VINIFLHOR et l'IFEN.

Elle complète la version 2006 des enquêtes réalisées sur les grandes cultures. Elle constitue un outil majeur de description des pratiques des viticulteurs. Les résultats sont utilisés pour éclairer l'impact des pratiques viticoles sur l'environnement.

## Le contexte

La première enquête sur les pratiques culturales menée dans sa forme actuelle date de 1994. Une deuxième enquête a été réalisée en 2001 en prolongement de celle de 1994. Les versions de 1994 et 2001 ne portaient que sur les grandes cultures, qui représentent une très large majorité de l'assolement. L'objectif de ces enquêtes est de décrire précisément les pratiques agronomiques de conduite des cultures.

Les résultats de l'enquête 2006 sont utilisés pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant en particulier à apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive « nitrates ». Pour des variables comme les apports de fertilisants, un champ limité aux grandes cultures est suffisant puisqu'il s'agit des principales cultures utilisatrices. Il n'en est pas de même pour les produits phytosanitaires : les grandes cultures ne représentent que 60 % de la masse de fongicides vendus chaque année en France. Les fongicides minéraux (soufre et cuivre) représentent une part importante de cette masse et sont très utilisés en cultures pérennes. Dans le but d'améliorer la couverture des usages de produits phytopharmaceutiques, un volet vigne a été ajouté au champ de l'enquête de 2006.

## Les objectifs de l'enquête

Les principaux objectifs du volet vigne sont de disposer de données sur les points suivants :

- l'itinéraire technique suivi par les vigneron : entretien du sol / contrôle de l'enherbement, taille, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques ;
- les pratiques phytosanitaires: produits utilisés, nombre de passages et doses,
- type de pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

La description précise de la fertilisation azotée, qui est un objectif primordial du volet « grandes cultures », n'est que tout à fait mineure pour la vigne car les apports sur cette culture sont très limités.

Ainsi conçu, le volet « vigne » complète le champ du volet « grandes cultures » pour la description des usages de pesticides. Il comble aussi un manque d'informations homogènes et comparables entre région sur les itinéraires techniques suivis.

Les données sont collectées à l'échelle de la parcelle culturale.

## Le champ de l'enquête

On ne retient que les **vignes à raisins de cuve** : distillation, vin de table, de pays, d'appellation. Les vignes mères de porte-greffe, les vignes à raisin de table et les jeunes vignes âgées de moins de 3 ans ont été exclues du champ de l'enquête.

Selon la définition retenue par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) pour le casier viticole informatisé, il y a près de 500 « vignobles » en France, composant les quelques 880 000 hectares de vigne à raisin de cuve. Certains vignobles sont réduits à quelques dizaines d'hectares. Pour simplifier l'approche, VINIFLHOR et l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV) ont procédé à la définition de neuf ensembles de plus grande taille, au besoin par regroupement de vignobles et dans ce cas sur le critère de pratiques jugées homogènes a priori à dire d'experts. Les vignobles qui ne font pas partie de ces ensembles sont trop dispersés et trop limités en surface pour justifier d'étendre les zones enquêtées ou de chercher à les adjoindre aux zones ainsi définies.

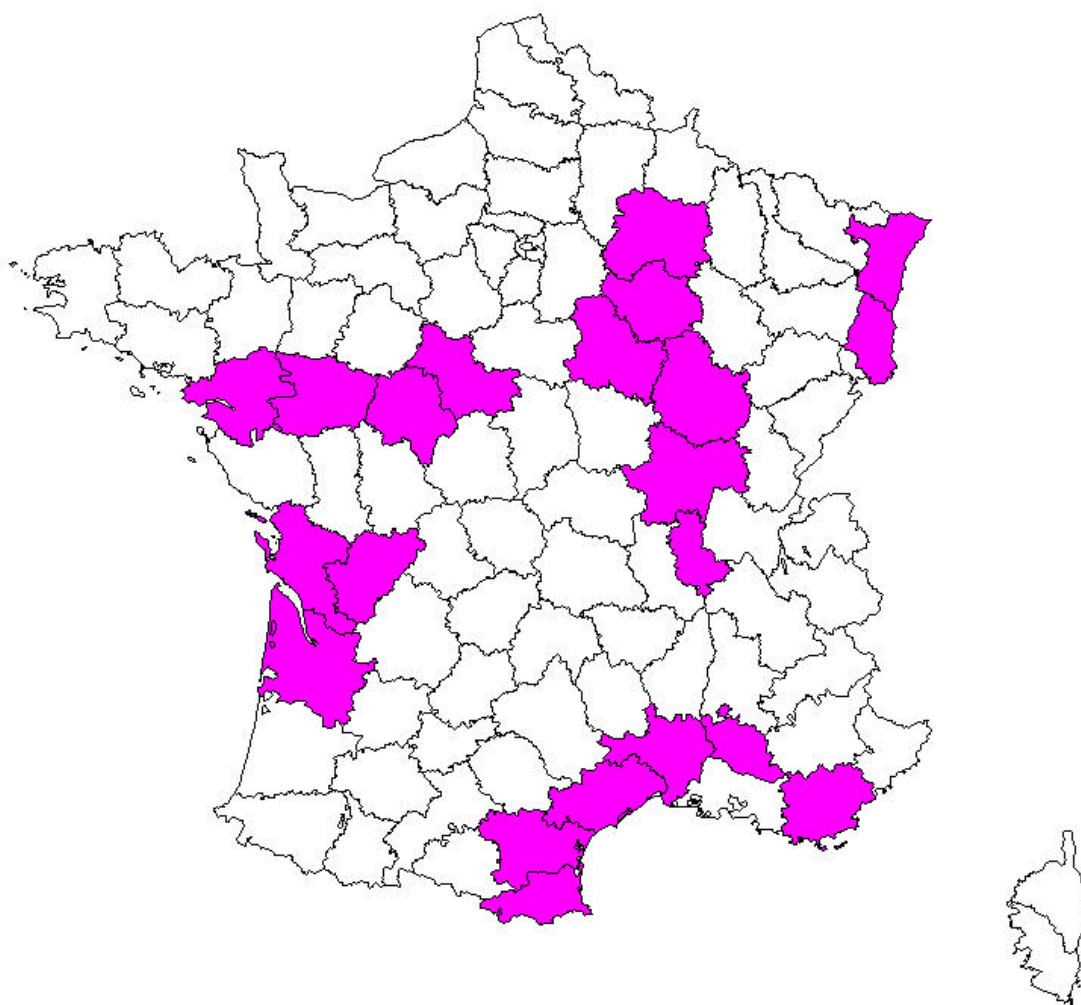
**Neuf ensembles viticoles** ont été déterminés et retenus pour l'enquête : Alsace, Beaujolais, Bordelais, Bourgogne, Champagne, Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Val de Loire.

## Echantillon interrogé

La composition de l'échantillon interrogé réparti sur 9 ensembles viticoles et 21 départements est la suivante :

Région viticole	Départements retenus	surfaces extrapolées (en ha)	parcelles (nombre non extrapolé)
ALSACE	67 et 68	15 448	293
BEAUJOLAIS	69 (partie Beaujolais) et 71 (canton de la Chapelle Guinchay)	22 477	466
BORDELAIS	33	122 971	670
BOURGOGNE	21, 71 (sauf canton de la Chapelle Guinchay) et 89	27 008	496
CHAMPAGNE	10 et 51	30 053	579
CHARENTES	16 et 17	83 112	577
LANGUEDOC ROUSSILLON	11, 30, 34 et 66	262 917	979
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	83 et 84	82 131	598
VAL DE LOIRE	37, 41, 44 et 49	52 962	558
<b>ENSEMBLE</b>		<b>699 079</b>	<b>5 216</b>

## Ensembles viticoles interrogés



Champ de l'enquête

<input type="checkbox"/>	non interrogé
<input checked="" type="checkbox"/>	interrogé

Part des surfaces nationales en vigne à raisin de cuve couvertes par le champ : 83 % (source : SAA2006)

### Le questionnaire

L'élaboration du questionnaire est le fruit de la collaboration entre le SRISE Aquitaine, le SCEES et des partenaires aussi variés que l'IFEN, VINIFLHOR, des représentants des chambres d'agriculture, du CIVC, des experts de la protection des végétaux, de l'ITV et de la DGFAR (direction du ministère de l'agriculture)

Le questionnaire comprend 2 ensembles :

- le premier vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi sur une parcelle de vigne : engagement à respecter un cahier des charges particulier, entretien du sol, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, irrigation, rendement,
- le deuxième concerne la conduite de la vigne sur l'ensemble de l'exploitation : enregistrement des pratiques, raisonnement des interventions phytosanitaires, type de pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

### Définition de la parcelle culturale

La parcelle sur laquelle porte l'interrogation est la **parcelle culturale** générée à partir d'une sous-parcelle du Casier Viticole informatisé de 2005\*. Elle ne correspond pas forcément avec le parcellaire du plan cadastral de l'exploitation. On appelle "parcelle culturale" tout ensemble de terres en vigne, jointives, de mêmes caractéristiques (âge, cépage ou composition de cépages) et conduites selon des pratiques homogènes (traitements phytosanitaires...).

*\*Ce fichier administratif tenu par les services des Douanes rassemble toutes les parcelles plantées en vigne et est mis à jour chaque année*

## Bilan de la campagne 2005/2006

Pour la vendange 2006, la production de vins a été de 53 millions d'hectolitres\*, soit 1% de moins que la production de l'année précédente ou de la moyenne des 5 dernières années.

### Une météo contrastée

Un hiver 2005/2006 globalement froid a entraîné un retard important du débourrement de la vigne qui s'est étalé, selon les vignobles, sur les 3 dernières semaines d'avril.

En juin et juillet, l'arrivée de températures estivales a permis à la vigne de rattraper son retard et la floraison a eu lieu à une date correspondant à la normale. L'alternance de périodes chaudes voire caniculaires et d'épisodes plus frais ou d'orages ont globalement été assez favorables au développement de la vigne, sauf dégâts ponctuels de grêle.

Un mois d'août frais et pluvieux a retardé la maturité des raisins de quelques jours.

Les vendanges, débutées à partir du 20 août dans les vignobles méridionaux, ont eu lieu à des dates normales mais dans des conditions parfois pluvieuses, favorisant la pourriture et nécessitant des opérations de tri dans certains vignobles.

### Pression parasitaire

Une détection trop tardive de **l'oïdium** a entraîné des dégâts en Languedoc-Roussillon mais surtout dans les Charentes. Le **mildiou** a été diversement agressif selon les régions : il a été très peu actif dans les vignobles du pourtour méditerranéen ; en Provence, 2006 apparaît même comme étant l'année où la pression a été la plus faible. Par contre, le mildiou a été très agressif dans les vignobles de la façade atlantique, notamment en Aquitaine. Le **botrytis** s'est plutôt développé en fin de saison à la faveur des pluies d'août et septembre. Les vignobles atlantiques ont été les plus touchés tandis que les vignobles méditerranéens sont restés comme toujours les moins atteints. A signaler, un développement important et rapide de pourriture acide sur plus de la moitié du vignoble. Dans les vignobles touchés, la lutte obligatoire contre **la cicadelle vectrice de la flavescence dorée** reste d'actualité même si une réduction du nombre de traitements est permise lorsque la maladie est maîtrisée. La maladie du bois noir progresse, elle serait en passe de devenir un problème phytosanitaire majeur pour le vignoble. Côté **ravageurs** de la vigne, une année plutôt calme. A noter, l'Eudémis, ver de la grappe, est en progression au nord et en régression au sud.

\* source : Agreste, Douanes